Duplicata

# RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT PIERRE

28 RUE AUGUSTIN ARCHAMBAUD
CS 70 040
97851 SAINT PIERRE CEDEX
TEL : 02.62.96.10.70 FAX : 02.62.96.10.79

ABONDANCE
6 allée des Coraux
97426 Les trois bassins

V/REF :
N/REF : 2018 B 339 / 2019-A-891

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Pierre certifie qu'il a reçu le 11/06/2019, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports en date du 31/05/2019
- Augmentation du capital social

Concernant la société

ABONDANCE
Société à responsabilité limitée
6 allée des Coraux
97426 Les trois bassins

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-891 le 14/06/2019

R.C.S. ST PIERRE DE LA REUNION TGI 834 587 172 (2018 B 339)

Fait à SAINT PIERRE le 14/06/2019,

LE GREFFIER



SAINT PIERRE (REUNION)
DEPOT DU : 11/06/2019
2019A891
2018B339

# Atectam & Partners Audit

Audit légal & contractuel

GREFFE DU COMMERCE
11 JUIN 2019
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
SAINT-PIERRE (RÉUNION)

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
07 JUIN 2019
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
SAINT-DENIS - RÉUNION

## ABONDANCE

**SARL au capital de 1 000 €**
**6 Allée des Coraux**
**97426 LES TROIS BASSINS**
**Immatriculée au RCS de Saint-Pierre de la Réunion sous le n° 834 587 172**

Service d'Accueil Unique du Justiciable
SAINT PIERRE
11 JUIN 2019

---

**Apports de titres de la société S.A.R.L L'UNI VERT**
**Par Monsieur Oliver LOUTERBACH**
**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports**

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 31 mai 2019, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Olivier LOUTERBACH dans le cadre de l'augmentation de capital de la S.A.R.L ABONDANCE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévus à l'article L. 225-147 du code de commerce.

Les apports envisagés portent sur 205 actions détenues par Monsieur Olivier LOUTERBACH dans la S.A.R.L L'UNI VERT.

Leur valeur a été arrêtée dans les traités d'apport signés par les parties. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion



Sarl au capital de 15 000 € - RCS Saint-Denis n° B 434 003 075 - NAF 6920 Z
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au Conseil de l'ordre et à la Compagnie de la Réunion
**40, rue Bertin - 97400 - Saint-Denis - Ile de la Réunion**
☎: + (262) 262 948 850 - 🖷 : + (262) 262 948 083 - ✉ : contact@atectam.com - www.atectam.com

# 1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

## *1.1. Contexte de l'opération*

Les présents apports de titres envisagés par Monsieur Olivier LOUTERBACH, lors de l'augmentation de capital de la S.A.R.L. ABONDANCE, vise à regrouper les activités exercés par Monsieur Olivier LOUTERBACH, dans sa société à statut de holding.

## *1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence*

### *1.2.1. Personne physique apporteuse*

Le capital de la S.A.R.L ABONDANCE, bénéficiaire des apports, sera augmenté par les apports des titres de la S.A.R.L L'UNI VERT détenus par Monsieur Olivier LOUTERBACH.

### *1.2.2. Société bénéficiaire*

La Société ABONDANCE est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège est situé au 6 Allée des Coraux - 97426 Les Trois Bassins, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Pierre de la Réunion sous le n° 834 587 172.

Il est prévu qu'à titre de rémunération des apports, le capital de la Société ABONDANCE soit augmenté d'un montant de 733 695 euros, pour être porté de 1 000 euros à 734 695 euros par voie de création de parts sociales nouvelles.

### *1.2.3. Société dont les titres sont apportés*

L'UNI VERT est une Société à Responsabilité limitée au capital de 30 500 euros, dont le siège social est situé au 70, Route Trou d'Eau - 97434 Saline Les Bains, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le n° 815 297 270 ;

Son capital, composé de 305 parts sociales, est détenu par :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Olivier LOUTERBACH : | 205 parts sociales |
| - Monsieur Olivier TUAILLON : | 91 parts sociales |
| - Monsieur Ihaja-Nirina RABARIVONY: | 9 parts sociales |
| Total | 305 parts sociales |

## *1.3. Description des opérations*

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans les projets des traités d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

*1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport*

Les apports seront réalisés avec effet à la date de réalisation de l'augmentation de capital de la S.A.R.L. ABONDANCE.

Ils sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B Ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier d'un report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de l'échange de ses titres de la S.A.R.L L'UNI VERT contre les titres émis au titre de l'augmentation de capital de la S.A.R.L. ABONDANCE, représentée par Monsieur Olivier LOUTERBACH.

En matière de droits d'enregistrement, les apports donneront lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts.

*1.3.2. Conditions suspensives*

La réalisation définitive des opérations d'apports est subordonnée à l'Agrément de la société ABONDANCE en qualité de nouvel associé de la société L'UNI VERT et à l'augmentation de capital de la S.A.R.L. ABONDANCE

*1.3.3. Rémunération des apports*

En rémunération de ses apports, Monsieur Olivier LOUTERBACH recevra 733 695 parts de la S.A.R.L. ABONDANCE de 1 euros de valeur nominale chacune, soit une valeur de 733 695 euros, à émettre au titre d'une augmentation de capital.

## *1.4. Présentation des apports*

*1.4.1. Méthode d'évaluation retenue*

Les apports n'impliquent pas des Sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC-01 du 5 mai 2017 (Remplace l'ancien règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, ils seront réalisés à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

*1.4.2. Description des apports*

Les titres de la société S.A.R.L L'UNI VERT dont l'apport est envisagé à titre d'augmentation de capital de la société ABONDANCE, ont été évalués à 1 091 597 euros, 3 579 euros par parts. Ainsi, les 205 actions de la S.A.R.L L'UNI VERT détenues par Monsieur Olivier LOUTERBACH représentent une valeur globale de 733 695 euros.

## 2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

### *2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports*

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la S.A.R.L. ABONDANCE sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Olivier LOUTERBACH.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge des opérations pour prendre connaissance de leur contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des projets des traités d'apport ;

- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale;

- pris connaissance de l'activité de la société S.A.R.L L'UNI VERT au regard des comptes annuels clos le 31 décembre 2018 ;

- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

- analysé les évènements exceptionnels intervenus au cours de l'année 2019, et dont la comptabilisation n'est pas de nature à remettre en cause l'appréciation de la situation nette des sociétés.

Enfin, nous avons obtenu des lettres d'affirmation de la part du dirigeant de la société S.A.R.L L'UNI VERT, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes annuels clos le 31/12/2018 attestés par l'Expert-Comptable.
En particulier, aucun évènement significatif n'est survenu sur les filiales qui serait de nature à entraîner une baisse de valeur des titres figurant à l'actif de la société L'UNI VERT.

### *2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable*

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes des projets de traités d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des parts de la S.A.R.L L'UNI VERT, en tant que valeur d'apports.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions règlement ANC 2017-01 du 5 mai 2017 (Remplace l'ancien règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

4

## 2.3. *Réalité des apports*

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur LOUTERBACH des titres de la S.A.R.L L'UNI VERT objet des présents apports.

## 2.4. *Appréciation de la valeur des apports*

### *2.4.1. Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation*

L'apport porte sur 205 actions représentant 67.2% du capital de la S.A.R.L L'UNI VERT.

### *2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties*

La valeur de l'apport a été déterminée par M. Gérald FAISSOLLE, Expert-comptable du cabinet COMPTA OUEST, en considérant une approche d'évaluation fondée sur les comptes sociaux ainsi que sur des prévisions de la S.A.R.L L'UNI VERT élaborées par la direction pour les années 2019 - 2020 - 2021.

La méthode de valorisation intègre à la fois les éléments patrimoniaux et les éléments d'exploitation de la S.A.R.L L'UNI VERT.

### *2.4.3. Valorisation de la S.A.R.L L'UNI VERT*

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons analysé le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation retenues.

#### 2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Les parties ont écartées les méthodes suivantes de la valorisation globale des entreprises :

- Dividendes

Compte tenu d'un historique trop récent et ne pouvant préjuger de la politique de distribution susceptible d'être adoptée au cours des exercices futurs, cette méthode d'évaluation a été écartée pour la S.A.R.L L'UNI VERT.

- Évaluation par comparaison avec des transactions comparables

Nous n'avons pas relevé de transaction (moins de 12 mois) portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à la S.A.R.L L'UNI VERT.

#### 2.4.3.2. Méthodes d'évaluation retenues

Pour la réalisation de nos travaux, nous avons eu communication des comptes annuels des exercices 2016, 2017 et 2018 de la S.A.R.L L'UNI VERT.

- *Le bilan de la société L'UNI VERT :*

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|---|---|---|---|---|---|
| en € | 31/12/2018 | 31/12/2017 | en € | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| Immobilisations incorp. et corp. | 170 783 | 160 863 | Capitaux propres | 641 598 | 435 774 |
| Immobilisations financières | 6 941 | 7 273 | *Dont résultat* | *205 824* | *364 783* |
| Stocks et en cours | 44 696 | 15 701 | Provisions pour risques et charges | - | - |
| Créances | 137 309 | 49 494 | Dettes financières | - | - |
| Disponibilités | 602 371 | 509 274 | Dettes d'exploitation | 323 302 | 310 441 |
| Comptes de régularisation | 2 799 | 3 609 | Comptes de régularisation | - | - |

- *Le compte de résultat de la société L'UNI VERT:*

| en € | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|---|---|
| Chiffre d'affaires Net | 2 544 376 | 2 202 392 |
| Subventions d'exploitation | 21 371 | 35 152 |
| Reprises sur dép, prov et transferts de charges | 250 | - |
| Autres produits | 2 493 | 1 183 |
| **Total des Produits d'exploitation (I)** | **2 568 489** | **2 238 728** |
| Autres achats et charegs externes | 1 264 714 | 1 029 102 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 24 203 | 7 010 |
| Salaires et traitements | 870 012 | 719 568 |
| Charges sociales | 87 685 | 32 287 |
| Dotations aux amortissmeents et dépréciations | 42 661 | 34 279 |
| Autres charges | 64 535 | 48 418 |
| **Total des Charges d'exploitation (II)** | **2 353 810** | **1 870 663** |
| | | |
| Produits financiers de participations | - | - |
| Intérêts et produits assimilées | 18 | 155 |
| **Total des Produits financiers (III)** | **18** | **285 229** |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | - | - |
| Intérêts et charges assimilées | 22 | 1 588 |
| **Total des Charges financières (IV)** | **22** | **1 588** |
| | | |
| Produits exceptionnelles sur op de gestion et de capital | 2 016 | 563 |
| **Total des Produits exceptionnels (V)** | **2 016** | **563** |
| Charges exceptionnelles sur op de gestion et de capital | 5 259 | 2 129 |
| **Total des Charges exceptionnelles (VI)** | **5 259** | **2 129** |
| | | |
| **Impôts sur les bénéfices (VII)** | 5 607 | 283 |
| **Total des Produits (I+III+V+VII)** | **2 570 523** | **2 239 445** |
| **Total des Charges (II+IV+VI)** | **2 364 699** | **1 874 663** |

*Les comptes annuels de 2016, 2017 et 2018 de la S.A.R.L L'UNI VERT, servant de base à l'évaluation, ont été attestés par le cabinet Compta Ouest. Ces comptes ont notamment, pour les besoins de l'évaluation, donné lieu à l'élimination des éléments exceptionnels.*

*Nous avons vérifié que la méthode d'évaluation retenue était pertinente et que la confrontation du résultat de la méthode retenue avec celles qui ont été écartées ne remettaient pas en cause les valeurs obtenues.*

La méthode retenue est basée à la fois sur une approche patrimoniale et sur une approche de rentabilité future.

Pour les parties, la valeur estimée de la société est d'un montant de **1 091 597 €.**

#### 2.4.3.3. Synthèse des valorisations

Pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années et sous réserve du renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire prévu au cours de l'année 2019 et de l'agrément de la SARL ABONDANCE en qualité de nouvel associé, les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur de l'entreprise retenue d'un montant de **1 091 597 €** pour la totalité des **305 titres** composant le capital social de la S.A.R.L L'UNI VERT, soit une valeur de **3 579 euros** par titre.

## 3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport envisagé, soit **733 695 euros** pour la totalité des **205 titres apportés** (soit **3 579 euros** par titre), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté, est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

La valeur globale de l'apport envisagé conditionnée par le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire de la société L'UNI VERT prévu au cours de l'année 2019, et l'agrément de la SARL ABONDANCE en qualité de nouvel associé.

A Saint-Denis de La Réunion, le 07/06/2019.

**ATECTAM & PARTNERS AUDIT**

*Commissaire aux Apports*

**Jean-Luc ATECTAM**